

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le QUATRE du mois de JUILLET
Commune de Rosnay

Ordre du jour :

- Délibération concernant la désignation de l'agent coordonnateur pour le recensement population 2023 ;
- Délibération concernant la désignation de l'agent recenseur pour le recensement population 2023 ;
- Délibération concernant la signature de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CUGR pour les communes de moins de 3500 habitants – actualisation ;
- Délibération concernant l'avis sur le projet d'acte pour le transfert de propriété concernant l'aire de jeux ;
- Point sur les travaux en cours ;
- Questions diverses.

Date de la convocation: 27 juin 2022

Étaient présents : Françoise BOUTROY ; Nicolas CARNOYE ; Dominique COUTELET ; Katia DEROUSSY-DUBOIS ; Fabien GOBRÉAU ; Julien PAUL ; Bérénice ROUSSIN ; Armelle SAGET

Absent Pascal CARAVELLA

Excusés : Patricia GIANNETTA donne pouvoir à Bérénice ROUSSIN
Philippe KHEDADI donne son pouvoir à Françoise BOUTROY

Secrétaire de séance : Bérénice Roussin

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le QUATRE du mois de JUILLET, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 27/06/2022.

La séance est ouverte à 19h30.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé sans modifications.

I. Délibération concernant la désignation de l'agent coordonnateur pour le recensement population 2023

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec voix 10 Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention ; soit à l'unanimité des présents ou représentés.

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- Monsieur Nicolas CARNOYE, Maire, désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2023 : HELIN Christelle.

L'intéressé bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de ses activités.

Article 2 : Inscription au budget.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le QUATRE du mois de JUILLET

Commune de Rosnay

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Exécution.

CHARGE, Monsieur le Maire et le trésorier municipal, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

II. Délibération concernant la désignation de l'agent recenseur pour le recensement population 2023

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec voix 10 Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention ; soit à l'unanimité des présents ou représentés.

Article 1 : Recrutement de(s) l'agent(s) recenseur(s) : Mme Elisabeth CORVAISIER

- D'ouvrir un emploi de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2023. - D'établir le montant de la feuille logement à euros et celle du bulletin à euros.

Article 2 : Inscription au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Exécution.

CHARGE, Monsieur le Maire et le trésorier municipal, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

III. Délibération concernant la signature de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CUGR pour les communes de moins de 3500 habitants – actualisation

Considérant la nécessité d'actualiser cette convention soit :

- par convention du service commun réactualisé

- ou par convention du service commun réactualisé et optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme

Après avoir pris connaissance des projets de convention,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec voix 10 Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention ; soit à l'unanimité des présents ou représentés :

- d'opter pour la convention du service commun réactualisé

IV. Délibération concernant l'avis sur le projet d'acte pour le transfert de propriété concernant l'aire de jeux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la division de parcelle a été effectuée par le géomètre pour l'aire de jeux créée par la commune.

En date du 11 avril 2022, la Communauté Urbaine a transmis le projet d'acte pour le transfert de propriété.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le QUATRE du mois de JUILLET

Commune de Rosnay

Après avoir pris connaissance du projet d'acte, **Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec voix 10 Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention ; soit à l'unanimité des présents ou représentés** - le projet d'acte pour le transfert de propriété concernant l'aire de jeux.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet acte de transfert de propriété.

V. Point sur les travaux en cours

- Le défibrillateur a été installé dans la Grande Rue, à côté de la boîte aux lettres.
- Le permis de construire relatif au bâtiment communal est à l'instruction.

VI. Questions diverses

- La commune a été sollicitée pour adhérer à l'association des communes forestières du Grand Est ; il faudra déterminer l'intérêt d'y adhérer. Plus d'infos <https://www.communesforestieres-grandest.org/page-21-qui-sommes-nous->
- Dans le contexte de changement climatique que nous vivons, le conseil du pôle territorial de Gueux va réaliser une étude sur notre commune et va apporter des mesures dans les nouveaux documents d'urbanisme. Elles viseront à enrayer l'appauvrissement des nappes phréatiques via l'infiltration des eaux de pluie sur les parcelles plutôt que leur collecte.
- Le secrétariat va être rénové – agrandissement et peinture dans la « salle des mariages ». Des devis seront demandés à la rentrée auprès de plusieurs artisans.
- Jardin du Souvenir : il faut établir une convention et commander des plaques à graver.
- Projet de remise en état des sentes – il faut anticiper le coût de l'entretien annuel ; voir avec Netvert à la rentrée. Les panneaux sont en attente de commande.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h00.

Rosnay, le 4 juillet 2022

Le Maire,

Nicolas CARNAYE

